



Procès-verbal de la séance du Conseil général du 14 novembre 2019, 20h00

Salle du Conseil général, Colombier

Ordre du jour

1. Bienvenue et appel
2. Communications du président
3. Nomination d'un membre à la Commission d'urbanisme en remplacement de Mme Roxane Kurowiak, démissionnaire
4. Rapport relatif à l'impôt foncier suite à la modification de la loi sur les contributions directes (LCdir)
5. Rapport relatif à une demande de crédit de CHF 2'600'000.- pour l'assainissement des infrastructures souterraines du chemin du Comte-de-Wemyss
6. Rapport relatif à une demande de crédit de CHF 2'665'000.- pour l'assainissement des infrastructures souterraines du chemin des Vanels et de la Roche
7. Interpellations et questions
8. Communications du Conseil communal
- 9 Divers

Le président, **M. Michel Vermot**, ouvre la séance à 20h00 et souhaite la bienvenue à l'assemblée, ainsi qu'à M. Xavier Challandes, siégeant pour la première fois au Conseil général.

1. Appel

L'appel fait constater la présence de **37** conseillers généraux :

Bailey Robert, Bärffuss Philippe, Bondallaz Stéphane, Burgat François, Challandes Xavier, Chen Chien-yu, Cottier Bertrand, Donner Philippe, Dubois Pierre-Alain, Egli Philippe, Ehrbar Isabel, Erard Pierre-Jean, Etter Daniel, Favre Jean-Philippe, Gygi Robert, Godet Louis, Grimm Claude, Gubler François, Guillaume-Gentil Marianne, Ischer Sylvain, Künzi Jean-François, Kurowiak Roxane, Lapray Vincent, Meier Morgan, Navarro Mario, Nicaty Greg, Robert Volpato Sylviane, Ronchi Roberto, Rossier Claude, Roy Julie, Schwarzer Hirsig Elsbeth, Sigg Daniel, Steiner Christian, Steiner Olivier, Vermot Michel, Vida Mauro, Wuerth André.

4 excusés : MM. Bena Daniel, DuPasquier Philippe, Scheurer Hugues et Seiler Alexandre

Unanimité : **36**

Majorité absolue : **19** ;

149995

Tous les membres du Conseil communal sont présents : Mme Marlène Lanthemann, présidente ; Mme Josette Schaer, vice-présidente ; Mme Edith Aubron Marullaz, secrétaire ; M. Grégory Jaquet, secrétaire-adjoint ; M. Yanick Bussy, membre.

2. Communications du président

Le président informe avoir reçu deux courriers et en fait lecture :

- Démission de M. Pierre-Jean Erard
- Invitation de MM. Frédéric Laurent et Thomas Karlen à célébrer la date anniversaire de la votation qui mena nos 3 villages à fusionner (27 novembre)

3. Nomination d'un membre à la Commission d'urbanisme en remplacement de Mme Roxane Kurowiak, démissionnaire

M. Daniel Sigg (PS/Les Verts) propose la candidature de M. Xavier Challandes, laquelle est acceptée tacitement, par acclamations.

4. Rapport relatif à l'impôt foncier suite à la modification de la loi sur les contributions directes (LCdir)

Mme Edith Aubron Marullaz (Conseil communal). Quelques rappels et précisions relatifs à cet objet :

- L'impôt foncier était prélevé par les trois anciennes communes et l'est encore aujourd'hui à Milvignes, au taux maximum autorisé par le Canton.
- Il n'est prélevé que sur les personnes morales dont la forme juridique est définie par la loi.
- La nouvelle loi étend le prélèvement de l'impôt à toutes les personnes morales et physiques mais toujours uniquement sur les immeubles de placement. Une personne ne sera pas imposée sur son domicile.
- La nouvelle loi permettra donc d'imposer les propriétaires d'immeubles sis à Milvignes, mais eux-mêmes domiciliés hors canton.
- Selon les estimations cantonales qui nous ont été transmises, la majeure partie du montant de l'impôt foncier devra provenir de propriétaires domiciliés hors de la commune.

M. Philippe Bärffuss (Commission financière). La Commission financière a examiné avec attention ce rapport et s'est prononcée favorablement et à l'unanimité sur l'introduction de cet impôt foncier.

M. Jean-Philippe Favre (PS/Les Verts). A l'examen du rapport et de l'arrêté qui nous sont soumis ce soir, le groupe PS/Les Verts a relevé que les propriétaires privés ne seraient que très marginalement concernés. Seuls le seront celles et ceux d'entre eux qui détiennent des immeubles de rendement. Cette mesure donne une certaine cohérence à la politique fiscale en la matière et nous nous en réjouissons.

De plus, même si cette perspective n'est pas à l'ordre du jour, dans l'hypothèse où la commune serait, à l'avenir, amenée à envisager une augmentation de ses revenus par l'impôt des personnes physiques, il serait alors parfaitement incompréhensible que nous ayons aujourd'hui renoncé aux recettes supplémentaires que nous amènent les dispositions dont nous débattons. Le groupe PS/Les Verts acceptera donc cet objet.

Nous sommes conscientes et conscients des mécanismes budgétaires communaux qui ne permettent pas d'attribuer les sommes ainsi attendues à un projet spécifique. Toutefois, nous sollicitons le Conseil communal pour qu'il les envisage comme des opportunités de développer des projets communaux qui pourraient avoir valeur d'exemples dans le domaine immobilier. Ainsi serait-il possible de prévoir au « budget des investissements », pourquoi pas, l'équipement en panneaux solaires des toitures de ses bâtiments.

M. Stéphane Bondallaz (PLR/Vert'libéral). Le groupe PLR/Vert'libéral s'est penché sur le projet d'arrêté relatif à la perception de l'impôt foncier communal portant sur les immeubles de placement.

Il s'agit en fait d'un impôt existant qui apporte des recettes dûment prévues dans notre budget et bienvenues pour notre commune. Le fait d'étendre sa perception aux fondations, aux fonds de placement collectifs et aux personnes physiques n'apparaît à priori pas comme étant illégitime et surtout ne devrait pas péjorer la situation économique de la grande majorité des habitants de Milvignes.

Dans ces conditions, le groupe PLR/Vert'libéral a accepté, dans sa très grande majorité, le projet d'arrêté présenté par le Conseil communal.

M. Philippe Egli (La Grappe). La Grappe a examiné avec attention ce rapport et acceptera l'arrêté relatif à l'impôt foncier.

M. Pierre-Jean Erard (à titre personnel). Je ne me prononcerai pas en faveur de ce rapport sur l'impôt foncier. Je regrette par ailleurs que le groupe PLR/Vert'libéral ne s'oppose pas à ce nouvel impôt, comme cela a été le cas dans d'autres communes où ce point a été âprement discuté.

Soumise au vote, l'entrée en matière est acceptée par 35 oui et 1 abstention.

Soumis au vote, l'arrêté est accepté par 35 oui et 1 non.

5. Rapport relatif à une demande de crédit de CHF 2'600'000.- pour l'assainissement des infrastructures souterraines du Chemin du Comte-de-Wemyss

M. Yanick Bussy (Conseil communal). La demande de crédit, pour l'assainissement des infrastructures du Comte-de-Wemyss à Bôle qui nous occupe ce soir, n'a pas manqué d'interpeller. Malgré tout, un élément rassemble toutes les personnes qui ont planché sur cette demande, que ce soit le Conseil communal, les commissions ou encore les bureaux d'ingénieurs, il s'agit d'un élément déclencheur.

Nous sommes face à une situation un peu inédite : une nouvelle construction constituée de deux logements conduit, à cause de sa consommation d'électricité, à une demande de crédit, pour la Commune de Milvignes, d'un montant de CHF 2'600'000.-. Cette situation est pour le moins particulière et n'est pas passée inaperçue.

En réalité, cet unique aspect de la problématique, à savoir l'assainissement du réseau électrique nécessaire pour alimenter cette construction, ne représente que CHF 221'258.85, soit 8.5 % du crédit total. C'est-à-dire une fraction de la demande de crédit demandée à votre Autorité. Mais alors, me direz-vous, qu'en est-il des 91.5 % restants du crédit, à quoi servent-ils et pourquoi réaliser cela ?

Parce que nous avons à faire aux infrastructures les plus âgées du village de Bôle et nous ne parlons pas ici de 30 ou 40 ans. Les infrastructures ont été installées en 1963, soit il y a 56 ans. Pour rappel, les câbles plombs, tels qu'ils sont ici, ont une durée de vie de 35 ans en moyenne. Autant dire qu'ils ont fait leur temps. Toutefois, cette seule assertion ne

justifie encore pas un tel investissement. Il faut prendre un peu de hauteur par rapport à ce crédit : les infrastructures de cette zone du village sont très vieilles et auraient dû nécessairement être assainies à brève échéance, soit dans un avenir de 2 ans environ. Alors devrions-nous assainir simplement le câble réseau alimentant cette construction, attendre 2 ans et ouvrir l'entier de cette zone pour l'assainir ? Ce n'est pas ainsi que le Conseil communal conçoit la gestion des biens qui lui sont confiés.

Prendre cette option, c'est d'abord dépenser de l'argent en supplément pour quelque chose qu'il faudra faire de toute façon, mais plus encore que cela, c'est fragiliser encore davantage les infrastructures souterraines par des travaux lourds pour la pose d'un seul câble électrique. Il est parfaitement logique de craindre une telle situation avec les travaux qui seront faits dans cette zone. Depuis quelques années maintenant, le Conseil communal a choisi de prendre l'option d'une vision proactive et de ne plus attendre une casse pour aller de l'avant, une solution assez prudente tenant compte des investissements qu'il a déjà fallu consentir pour rattraper une partie du retard accumulé par le passé.

Prétendre que cette zone de la commune est moins urgente qu'une autre, serait se tromper lourdement. Dans un monde idéal, où il n'y aurait pas de limitation financière et pas d'autres dicastères sollicitant les finances communales, il faudrait faire en même temps tous les travaux qui ont été réalisés depuis le début de la législature et ceux qui ont été inscrits au plan des investissements pour les années à venir. Cependant, nous ne sommes pas dans un monde idéal et nous devons conserver des réalités économiques dans notre visée. C'est ce que fait le Conseil communal lorsqu'il propose l'un ou l'autre chantier. Celui-ci est nécessaire et doit être assaini, la fourniture d'électricité n'est que le déclencheur de cette priorisation.

Cela ne change aucunement l'aspect absurde et inacceptable du déclencheur, mais refuser un crédit sous prétexte de faire changer la loi serait-il moins absurde ? Le Conseil communal ne le croit pas, c'est pour cela qu'il a interpellé son gestionnaire de réseau pour une revue des taxes de raccordement, non pour faire entrer plus d'argent dans les caisses communales, mais pour décourager les habitants à demander des augmentations de puissance. Parallèlement à cela, des discussions ont été établies avec les services cantonaux compétents et avec les autres collectivités publiques pour chercher et mettre en œuvre des solutions pragmatiques. Nous cherchons ensemble pour éviter que ce cas ne se reproduise à l'avenir, surtout après la votation du Grand Conseil neuchâtelois sur la Loi cantonale sur l'énergie. Cette loi va façonner notre consommation énergétique pour les années à venir, elle est ambitieuse et progressiste, mais elle n'a pas mesuré l'impact de ses conséquences.

Des conséquences que nous mesurons directement ce soir. Aujourd'hui, aucune collectivité publique n'a la latitude pour refuser une augmentation de puissance électrique et c'est le cas dans ce dossier. Mais croyez le Conseil communal lorsqu'il dit avoir pris la mesure du problème et qu'il souhaite le résoudre. Pour ce cas précis, nous sommes démunis, mais soyons prévoyants pour l'avenir. L'installation de panneaux solaires, les pompes à chaleur, la mobilité électrique sont, sans aucun doute, l'avenir de la production et de la consommation d'énergie. Toutefois, il faut impérativement que la demande énergétique puisse être régulée, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, car la loi ne le permet pas, mais le Conseil communal a entrepris des démarches pour tenter de faire changer les choses.

Le Conseil communal tient encore à préciser deux éléments qui malheureusement ont bien souvent été les oubliés des débats liés à ce point. D'abord la défense incendie. Pour rappel, et ainsi que mentionnée dans le rapport, elle est passablement déficiente dans

un quartier d'habitation. Les travaux qui sont prévus dans ce crédit permettront de corriger cette situation et de garantir une défense incendie adaptée à la zone concernée. Certes, les prescriptions de l'ECAP n'ont pas force de loi, mais en qualité d'Autorité communale n'avons-nous pas un devoir moral ? Celui qui veut que, lorsqu'une opportunité se présente d'améliorer les choses, nous le fassions, ce d'autant que cela s'inscrit dans une constellation d'autres éléments justifiant un assainissement. Nous portons une responsabilité à l'égard de nos concitoyens, une responsabilité qui ne s'arrête pas à une absence de loi limitant la demande en puissance électrique.

Le deuxième élément est celui de l'évacuation des eaux. En effet, cela peut sembler minoritaire, mais le Canton nous incite, dans une volonté de protection de l'environnement, et ceci en accord avec la loi fédérale, à répondre aux impératifs des plans généraux d'évacuation des eaux. Le plan de Bôle prévoyait la mise en séparatif de cette zone par une mesure 5, à savoir une des premières mesures à entreprendre. A nouveau, nous avons l'occasion ici de la réaliser, avec bien des années de retard, mais l'adage ne dit-il pas « mieux vaut tard que jamais » ?

Le Conseil communal ne sera pas plus long dans sa prise de parole, mais tient simplement, en guise de conclusion, à rappeler que ce n'est pas qu'un seul élément qui demande un assainissement et que nous n'avons pas à faire à un investissement de luxe ou somptuaire. Nous sommes ici simplement dans le cadre d'assainissement nécessaire, qui, s'il n'est pas réalisé, conduira obligatoirement le Conseil communal à réaliser au moins, dans sa compétence, la pose d'un câble électrique pour la nouvelle construction. Le Conseil communal tient à respecter le droit supérieur, tout en encourageant ou en initiant sa modification lorsque cela est possible.

Sur la base de ses considérations, le Conseil communal vous invite à accepter le crédit proposé.

M. Mauro Vida (Commission technique). Si les réseaux communaux ne présentent aujourd'hui pas de signes de faiblesse dans cette zone du village de Bôle, il n'en reste pas moins qu'il s'agit très probablement du réseau électrique le plus faible du village. Il n'est donc, aujourd'hui, pas possible de délivrer la puissance nécessaire à l'alimentation de la nouvelle construction du chemin du Comte-de-Wemyss 10. Rappelons encore que les collectivités publiques ont une obligation d'équiper les terrains constructibles et, de fait, la Commune de Milvignes doit fournir les équipements techniques suffisants permettant d'alimenter convenablement cette future construction.

La Commission technique s'est réunie deux fois pour ce projet, les deux fois en présence de deux personnes d'Eli10 et d'un représentant du bureau Mauler. Nous avons la confirmation par Eli 10 qu'il s'agit du plus vieux réseau électrique de Bôle

Le promoteur a demandé 63A (ampères), car il va installer une pompe à chaleur, une borne de recharge pour voitures électriques, des panneaux solaires, et il y a deux appartements à alimenter au lieu d'un, précédemment.

Actuellement, la parcelle est équipée pour 25A et cela ne suffit pas pour le projet. En plus, s'il y a un problème électrique, toutes les villas du quartier se retrouvent sans lumière car le réseau n'est pas bouclé. La question qui a été le plus longtemps débattue fut :

- Quelle puissance doit fournir la commune à une nouvelle construction ? 25A, 40A, 63A ?

La Commission technique a voulu savoir quelle était la limite légale pour ce type d'installation. Réponse reçue à la 2^{ème} séance : pas de loi, ni règlement cantonal qui nous

l'indiquent. Le propriétaire peut donc, en justifiant sa demande, demander 40A, 63A, voire plus.

Le bureau Mauler nous informe de plusieurs points problématiques dans ce quartier :

- Un mur de soutènement est à revoir aussi, il n'a pas de fondation du tout et n'est plus en état.
- L'évacuation des eaux a été faite au plus simple, soit à travers des propriétés privées, voire même sous un bâtiment privé. Utilisation par plusieurs propriétaires sans convention entre eux. En général, on les place dans le domaine public.
- Pour l'électricité, ce sont des câbles avec gaine en plomb sans tubages. Les câbles actuels datent de 1963, le quartier est mal conçu et tout est vieux.
- Le réseau d'eau potable n'est pas bouclé.

Les travaux se feront en trois étapes à cause des priorités, des dépenses, des urgences possibles et des ressources humaines. La commune supporte les frais jusqu'au compteur, car c'est elle qui révisé ses réseaux. Le quartier va se développer, les vieilles villas vont être détruites et le terrain densifié par plusieurs villas. Le propriétaire ne participe aux frais engendrés que par la taxe sur la puissance, ce qui est minime par rapport aux montants.

La Commission technique propose aussi de revoir la taxe par ampère et de fixer un maximum. Cet investissement était planifié pour 2020-2021, il apparaît donc sur le plan des investissements. Renseignement pris, Viteos doit aussi fournir la puissance demandée en ville par exemple. Il faudrait poser la question au Canton pour que cela change. De 25A à 63A = même montant de la taxe (CHF 100.-/A).

Des tubes de réserve seront posés pour de futurs câbles électriques. Les nouveaux luminaires seront directement posés avec détection de présence radar.

La Commission technique a préavisé favorablement cet investissement à l'unanimité.

M. François Gubler (PS/Les Verts). Le groupe PS/Les Verts a longuement discuté de ce rapport. Il constate que, suite à la construction d'une nouvelle maison, c'est tout un quartier qu'il y a lieu d'assainir, soit un investissement moyen de CHF 162'500.- par villa selon le plan joint au rapport. Cela est loin d'être négligeable pour un investissement ne figurant pas au plan des investissements de Milvignes.

Par ailleurs, la demande entraînant cette dépense se base sur une puissance de 63A alors qu'Eli 10 n'est en mesure de fournir, avec les installations actuelles, que 32A, ce qui nous paraît largement suffisant pour une maison, même de deux appartements.

Nous pensons également qu'il appartient urgemment au canton de régler le cadre légal avant qu'une nouvelle demande de ce type ne soit faite à Auvernier ou à Bôle.

Si nous reconnaissons qu'il appartient aux collectivités publiques de délivrer la puissance nécessaire, il serait possible de n'envisager que l'assainissement du réseau électrique dans un premier temps ce qui soulagerait nos investissements futurs.

Pour ces différentes raisons nous n'entrerons pas en matière pour cette demande de crédit.

M. Robert Gygi (La Grappe). Ce crédit non budgétisé est demandé, car la reconstruction d'une villa de deux appartements est en cours et il est demandé une introduction électrique de 60A.

Le quartier date des années 1960 et son équipement souterrain de la même époque, bien qu'encore dans un état plus ou moins correct. Il est sans séparatif et réalisé d'une façon qui ne correspond plus du tout aux besoins de notre époque. Il était plus ou moins prévu d'être refait à moyen terme.

Comme la commune est obligée de fournir les équipements qu'on lui demande et que, pour pouvoir remédier au problème actuel rapidement, on doit ouvrir la route sur une grande partie, il est opportun de remettre au goût du jour la totalité du quartier, qui sera dès lors prêt à englober des projets du même style à futur. De plus, dans le bas du quartier, le mur de soutènement en très mauvais état sera refait et un gros tuyau d'eau sera posé pour le futur bouclage d'eau vers Colombier.

Pour ces raisons la Grappe acceptera ce projet.

M. Daniel Etter (PLR/Vert'libéral). Nous avons bien pris connaissance du rapport concernant une demande de crédit de CHF 2'600'000.- pour l'assainissement des infrastructures souterraines du chemin du Comte-de-Wemyss.

Lors de notre soirée de préparation du Conseil général nous avons passé en revue ce rapport dont nous remercions encore ses auteurs pour sa présentation. Quelques questions ont été posées et elles ont toutes reçu une réponse. Nous espérons que l'amélioration du réseau électrique et ses tubes vides suffiront pour les changements futurs de la consommation électrique.

Le groupe PLR/Vert'libéral acceptera à l'unanimité la demande de crédit de CHF 2'600'000.- pour le chemin du Comte-de-Wemyss.

M. Louis Godet (à titre personnel). Il n'est pas du ressort du Canton et encore moins de la commune de régler cette situation en définissant un cadre légal, mais il appartient bien à la Confédération de le régler.

(Ndlr : Après quelques échanges, une suspension de séance est demandée par le groupe PS/Les Verts. Le président accorde 5 minutes de suspension.)

M. François Gubler (PS/Les Verts). Les arguments présentés par le Conseil communal ont convaincu le groupe PS/Les Verts qui votera favorablement, et dans sa majorité, l'arrêté proposé.

Soumise au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Soumis au vote, l'arrêté est accepté par 27 oui et 9 abstentions.

6. Rapport relatif à une demande de crédit de CHF 2'665'000.- pour l'assainissement des infrastructures souterraines du Chemin des Vanels et de la Roche

M. Yanick Bussy (Conseil communal). Le Conseil communal, ainsi qu'il l'avait prévu dans son plan des investissements, vous soumet, ce soir, une demande de crédit pour l'assainissement du chemin des Vanels et de la Roche. Pour rappel, le chemin des Vanels a déjà connu une panne électrique de grande importance qui avait été réparée, mais qui nécessitait toutefois un assainissement complet de cette zone.

Ces travaux font directement suite à un autre chantier d'envergure, aujourd'hui à bout touchant : celui de la zone située au chemin des Racherelles, chemin de Courberaye, chemin de la Nicole et à l'Avenue de Beauregard. Ces travaux avaient également pour

but d'assainir le réseau électrique et le réseau d'eau potable, ainsi que l'éclairage public, et de réaliser une partie du plan général d'évacuation des eaux d'Auvernier.

Ces aspects, tels qu'indiqués, sont maintenant presque terminés et il faut se tourner vers le maillon suivant de la chaîne pour l'assainissement. Il s'agit du crédit qui vous est soumis. Un crédit conséquent, mais nécessaire. Nous avons affaire à une zone de notre commune qui nécessite un assainissement, et cela depuis un certain temps déjà, et à un maillon de la chaîne d'évacuation des eaux qui permettra la mise en séparatif effectif de toute la partie haute du village d'Auvernier.

Tout comme pour le crédit relatif au Comte-de-Wemyss, dont nous avons débattu, ce crédit a été pensé en étape afin de permettre une certaine souplesse dans la réalisation. En effet, le Conseil communal est conscient de l'effort d'investissement que représente cette demande de crédit, mais il souhaite pouvoir garder une marge de manœuvre pour la réalisation des gros investissements communaux afin de pouvoir répondre, cas échéant à des demandes imprévues et urgentes. Par ailleurs, il s'agit également de ménager les finances communales tout en répondant aux impératifs techniques. Vous avez devant vous une forme d'exercice d'équilibriste.

Suivant la volonté d'investissement, pour permettre un assainissement de nos infrastructures communales et considérant les nombreux risques techniques existants aujourd'hui avec les infrastructures que nous possédons dans cette zone, le Conseil communal vous invite à accepter cette demande de crédit.

M. Louis Godet (à titre personnel). La demande en électricité va s'accroître durant ces prochaines années. En effet, aujourd'hui déjà, des particuliers branchent leur voiture électrique. Demain, ce seront les propriétaires d'immeuble qui installeront, une, deux ou trois installations pour le chargement des différents véhicules électriques. Il en sera de même pour les maisons individuelles ou encore pour les lieux publics qui se doteront de telles installations. Il est donc plus qu'important de faire ce pas vers cette transition énergétique et de profiter aujourd'hui de cette opportunité d'aménager des infrastructures souterraines qui permettront de répondre aux besoins énergétiques actuels et futurs.

M. Daniel Sigg (PS/Les Verts). Ce rapport a suscité beaucoup moins de discussion que le précédent. Cependant, les enjeux ne sont peut-être pas assez clairs car très techniques. L'état des installations actuelles nécessite une mise à niveau complète. Donc ce crédit sera accepté à l'unanimité par le groupe PS/Les Verts, malgré un montant conséquent mais prévu dans le plan d'investissement.

M. Bertrand Cottier (La Grappe). Lors de sa séance de préparation, la Grappe a étudié attentivement le rapport du Conseil communal demandant un crédit de CHF 2'665'000.- pour l'assainissement des infrastructures souterraines du chemin des Vanels et de la Roche.

Etant donné, je cite, « l'état de faiblesse générale des infrastructures souterraines au chemin des Vanels et de la Roche », nous prenons nos responsabilités pour éviter qu'un claquage se reproduise dans le quartier et laisse des habitants dans le noir.

Ces investissements, même s'ils ne sont pas visibles, sont nécessaires. Dès lors, notre groupe approuvera la demande de crédit.

M. Vincent Lapray (PLR/Vert'libéral). Ces travaux sont coûteux, certes, mais les infrastructures souterraines de Milvignes doivent être assainies. De plus, ce projet anticipe de potentiels besoins supplémentaires en énergie dans un futur proche, notamment pour l'installation de pompes à chaleur et de bornes de recharge pour véhicules électriques.

Enfin, ne pas effectuer ces travaux en 2020 nous priverait d'un subventionnement de l'Etat non négligeable.

Pour ces raisons, le groupe PLR/Vert'libéral accepte à l'unanimité cette demande de crédit.

Soumise au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Soumis au vote, l'arrêté est accepté à l'unanimité.

7. Interpellations et questions

Interpellation de M. Jean-François Künzi (PS/Les Verts)

Le lundi 4 novembre dernier, je suis harangué par trois personnes alors que je suis en train de décharger mon véhicule. S'instaure le dialogue suivant :

- *En votre qualité de conseiller général, comment avez-vous pu laisser passer ça ?*
- *De quoi me parlez-vous ? Qu'est-ce que le Conseil général aurait bien pu accepter ?*
- *Une augmentation de CHF 60.- de la taxe sur les déchets.*
- *Le Conseil général n'a rien voté de semblable. D'où vous vient cette information ?*
- *Vous n'avez pas lu l'article paru dans « ArclInfo », jeudi passé ?*
- *Heu, non ! Je rentre aujourd'hui de vacances. Mais je vais me renseigner.*

Le lendemain, je suis à nouveau pris à partie par d'autres personnes :

- *Vous saurez ! Jamais nous n'accepterons cette hausse. Nous allons récolter des signatures. Nous commencerons demain. Que le Conseil communal prenne ses responsabilités !*
- *Je vous suggère d'attendre. Le Conseil général se réunira le 14 novembre. Je vous promets d'intervenir.*

Depuis, je me suis livré à l'exégèse de l'article incriminé. Les personnes qui m'ont interpellé l'ont, assurément, mal compris ou, alors, ont anticipé des conséquences possibles. C'est bien le transporteur, qui a obtenu gain de cause devant le Tribunal fédéral, qui affirme vouloir réclamer un dédommagement à la hauteur de CHF 600'000.- ce qui, selon lui, correspond, grossièrement, à CHF 60.- par habitant, enfants compris.

Ce qui n'est guère rassurant, c'est que, dans le même article, le Conseil communal admet être dans l'illégalité, mais indique qu'il campe sur sa position et maintient le contrat contesté. D'où l'émoi, compréhensible, d'une partie de la population. L'incertitude peut générer de nombreux fantasmes.

Comment le Conseil communal entend-il améliorer notablement sa communication, afin de renseigner clairement nos concitoyen-ne-s sur les tenants et les aboutissants de cette situation très particulière et, ainsi, de maintenir la légitime confiance que la population doit avoir envers ses autorités ?

M. Yanick Bussy (Conseil communal). Quelle que soit la solution choisie, la Commune aurait dû s'acquitter d'un montant. A ce jour, aucune décision sur la suite à donner à ce dossier n'a été prise.

Interpellation de Mme Claude Grimm (PS/Les Verts)

L'usine d'incinération de Cottendart : Quels impact sur la population et sur l'environnement ?

Plusieurs citoyennes et citoyens de la commune de Milvignes s'inquiètent des émissions toxiques produites par l'usine d'incinération de Cottendart et se sont approchés de nous, afin d'interpeller les autorités. Ils se préoccupent des possibles conséquences sur la qualité de l'air, sur la qualité des sols alentours ainsi que sur la santé des citoyens. Des études ayant montré qu'il existait des risques accrus de développer des maladies telles que le cancer pour les personnes vivant à proximité d'un incinérateur, nous souhaitons donc pouvoir donner une réponse claire à ces citoyennes et citoyens.

Il y a quelques années, Cottendart ne respectant pas les normes légales fixées par la Confédération, l'un des fours avait été assaini, afin de respecter les normes fixées par la Confédération. Le second four devrait, quant à lui, avoir été arrêté.

- Quelle est la situation actuellement ? Les normes sont-elles respectées ?
- Des contrôles sont-ils effectués périodiquement ? Si oui, par qui sont-ils effectués ? Les résultats sont-ils publics ?
- Des analyses des sols et de l'eau sont-elles effectuées périodiquement dans les environs de l'usine d'incinération ? Rappelons qu'il y a, aux alentours, de nombreux terrains agricoles ainsi que le captage des Brégots.
- Si oui, quels sont les résultats ?
- Si non, de telles analyses ne devraient-elles pas être effectuées ?

M. Yanick Bussy (Conseil communal). Nous ne réalisons pas d'analyse de terre ou aérienne sur les immissions de l'entreprise Vadec. Toutefois, le Service de l'Energie et de l'Environnement (SENE) effectue un contrôle régulier des fumées projetées par l'installation et les rapports établis nous sont transmis une fois par année. A ce jour, et depuis l'assainissement des deux lignes de l'incinération, les valeurs d'immissions sont parfaitement dans la norme, avec l'introduction du charbon actif directement dans les fumées.

Le Conseil communal contactera le SENE pour obtenir plus informations et le cas échéant les transmettra à votre Autorité, s'ils apportent de quelconques éléments complémentaires.

Question de Pierre-Alain Dubois (La Grappe)

Comme tout le monde dans cette salle se souvient, La Grappe avait présenté, lors du dernier Conseil général, un amendement à la demande de crédit concernant la réfection du bas du village d'Auvernier, pour que l'aménagement de la place des Epancheurs soit réétudié. Amendement qui avait été accepté par cette assemblée.

A la fin de l'argumentaire qui avait été présenté, j'avais clairement mentionné que La Grappe attendait très prochainement une annonce du Conseil communal confirmant qu'il allait lancer cette étude.

N'ayant rien entendu à ce jour, ma question, en deux volets, est la suivante :

- Le Conseil communal a-t-il lancé l'étude et, si oui, quand est-il prévu d'en soumettre le résultat à la Commissions PAL et à la Commission d'urbanisme et mobilité ?
- Dans le cas contraire, quand le Conseil communal compte-t-il lancer cette étude ?

Mme Marlène Lanthemann (Conseil communal). Après le refus de votre Autorité concernant la réfection de cette place, le Conseil communal a jugé qu'il était bon d'attendre le résultat de l'étude des mobilités avant de se prononcer sur un réaménagement de cette place. Prendre le temps de la réflexion permettra sans doute de pouvoir présenter un projet en tenant compte des remarques pertinentes qui ont été entendues ici.

Question de M. François Gubler (PS/Les Verts) relative à l'assainissement de l'immeuble propriété de la commune à la rue de La Côte (ancienne voirie).

Cet immeuble est actuellement en réfection complète, notamment la toiture. Est-ce que la pose de panneaux photovoltaïques et/ou thermiques est envisagée ? Si cela ne devait pas être le cas cela serait regrettable dans le contexte actuel. Dès lors je demande au Conseil Communal d'envisager une telle installation.

Mme Josette Schaer (Conseil communal). Initialement, les travaux ne comprenaient pas la réfection complète de la toiture. Cependant, au vu de l'état du bâtiment, nous avons dû consentir à refaire la totalité de la toiture, où aucune installation photovoltaïque et/ou thermique n'a été envisagée, car aucun montant n'a été porté au budget à cet effet. Toutefois, cette réfection complète du toit nous a permis d'anticiper la pose de futurs panneaux photovoltaïques, en installant le câblage nécessaire qui permettra d'accueillir des panneaux sur ce toit à l'avenir.

Question de M. Bertrand Cottier (La Grappe) concernant la qualité de l'eau de la piscine de Cescole.

A défaut d'avoir une mer, on dit de la Suisse que c'est le Château d'eau de l'Europe. Et la qualité de l'eau y est remarquable, que ce soit l'eau de consommation ou l'eau des rivières et des lacs. Sa qualité est vérifiée très régulièrement tant pour protéger le consommateur, qui veut boire quelques gorgées directement au robinet, que pour les baigneurs qui font trempette dans le lac. Ces données sont facilement accessibles sur le site Internet du Canton de Neuchâtel. Jusque-là tout va bien.

Toutefois, même s'il y a bien évidemment des normes à respecter pour les piscines publiques, plusieurs personnes m'ont rapporté que l'eau de la piscine de Cescole ne fait pas vraiment envie. Elle est d'un vert douteux... Elle pique les yeux... Personnellement, je ne suis pas un grand utilisateur de cette piscine et n'ai aucune expertise dans ce domaine, mais je me m'inquiète pour la santé de nos enfants, de nos concitoyens.

Est-ce que le Conseil communal peut rassurer notre assemblée et nous certifier que la qualité de l'eau de Cescole est vérifiée régulièrement et correspond aux normes en vigueur. Si c'est le cas, cette question sera vite réglée et pourra être classée. Par contre, si le Conseil ne peut pas nous rassurer, peut-il faire le nécessaire auprès du SCAV (Service de la consommation et des affaires vétérinaires), pour s'assurer que la qualité de l'eau réponde bel et bien aux normes en vigueur à Cescole ?

Mme Edith Aubron Marullaz (Conseil communal). Si, dans les esprits, l'appellation Cescole reste encore attachée au site de Longueville à Colombier, Cescole est de fait un syndicat qui intègre l'ensemble des élèves et enseignants pour les cycles 1 à 3.

Le syndicat a une autorité politique avec 2 entités, le Conseil intercommunal et le comité scolaire avec 5 représentants de la commune de Milvignes. L'ensemble de l'équipe administrative est géré par une Direction.

La question n'est donc à priori pas adressée à la bonne autorité, mais le Conseil communal y répond volontiers. Les informations suivantes étant bien sûr issues de la

Direction du Cercle. Une eau verdâtre est effectivement apparue ces derniers temps, suite au changement des filtres à charbon, mais ceci sans incidence sur les valeurs chimiques et bactériologiques. L'eau est à ce jour de nouveau bleue.

Le concierge responsable de la piscine de Longueville a suivi une formation spécifique et renouvelle ses connaissances par une formation continue.

D'un point de vue plus technique :

- L'eau est changée totalement 2 fois par an.
- Elle est renouvelée selon les normes en vigueur (30 l/baigneur /jour) soit 3 à 4 m³/ jour
- La teneur en chlore est de 0,4 g/m³, le PH est de 7, la température à 28 degrés.
- Les contrôles sanitaires sont réguliers.
- Un échantillonnage est prélevé 3 fois par an pour des analyses chimiques et bactériologiques par le Service cantonal de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV).
- Un contrôle d'inspection est fait 1 fois par an environ.

Enfin, un mandat d'étude est en cours pour un projet complet de rénovation de la piscine, des vestiaires et du bâtiment.

8. Communications du Conseil communal

M. Yanick Bussy. Conformément aux propos tenus par le Conseil communal lors de la dernière séance de votre Autorité, nous souhaitons vous informer de quelques développements dans le dossier relatif au ramassage des déchets incinérables dans la Commune de Milvignes.

Rappelons d'abord, ainsi que l'a énoncé le Conseil communal, que, suite à la décision du Tribunal fédéral, quelle que soit l'option retenue par le Conseil communal, la Commune était exposée à des actions en dommages et intérêts. Comme nous pouvions l'attendre, l'entreprise Svedel SA a actionné la Commune dans une action en exécution forcée, procédure contre laquelle le Conseil communal a formé opposition totale.

Pour le surplus, à ce jour, aucune autre action n'a été ouverte contre la Commune de Milvignes. Toutefois, nous ne pouvons, à ce stade, pas garantir que d'autres procédures ne seront pas lancées contre la Commune.

Cependant, ce que le Conseil communal peut garantir c'est qu'il entreprend toutes les démarches, dans le cadre de ce dossier, pour défendre les intérêts de la Commune et des citoyens, avec l'assistance de son mandataire juridique.

M. Grégory Jaquet. La Poste, saison 3, épisode 8... Le Conseil communal informe le Conseil général que le dossier de sauvetage des offices de poste d'Auvernier et Bôle suit son cours. Les deux dossiers sont actuellement devant la Commission de la Poste, qui nous demande des observations, ceci après l'émission par la Poste de deux longs documents qui justifient la suppression des offices.

Le Conseil d'Etat a rejoint l'avis du Conseil communal et répondu à la Commission, qui le sollicitait, qu'il appuyait la volonté du Conseil communal de s'opposer aux fermetures.

Le Conseil communal image le travail de La Poste qui se livre à une « chasse à l'épuisement » en attendant que sa proie se rende. Il indique que la première fermeture était prévue à l'automne 2017 et que le Conseil communal poursuit son travail de défense,

malgré le désaveu du Conseil des Etats en septembre dernier, qui a refusé à trois voix près de voter un moratoire sur les fermetures.

Mme Marlène Lanthemann. Le Conseil communal s'est livré à l'exercice difficile qui est celui d'établir la planification des séances pour l'année 2020. Lorsque vous verrez le résultat, vous aurez sans doute des remarques ou des critiques à formuler. Toutefois, sachez que le Conseil communal a essayé de faire au mieux, avec les contraintes que sont par exemple les délais à respecter pour la présentation des comptes, ou encore la date d'envoi des documents (hors vacances scolaires), les séances du Grand Conseil, les séances déjà fixées des syndicats et j'en passe. Le Conseil communal espère que vous le découvrirez avec plaisir tout de même dans quelques jours sur Echo.

9. Divers

M. Jean-Philippe Favre (PS/Les Verts). Lors de la dernière séance du Conseil général, une intervention d'un membre du Conseil général déplorait une inflation de questions et d'interpellations.

Apparemment, l'enregistreur était au moins aussi épuisé que nous l'étions en fin de séance et les propos que j'ai tenus dans les divers n'ont pas pu être transcrits dans leur intégralité, ni même entendus tout à fait comme il faut, me semble-t-il, hormis la première phrase. Comme je ne disposais pas d'une version électronique de mon intervention et que mon entrain à trier scrupuleusement le papier, comme tous les autres déchets recyclables, m'a amené à me débarrasser de mes notes à la déchetterie avant même que la chancellerie ne me les réclame, je me permets de redire rapidement le fond de mon intervention, sans les mêmes formes, mais l'esprit y sera. Ainsi donc, après avoir rappelé mon absence à la séance du 12 septembre 2019, j'ai relevé que les questions et interpellations alors exprimées avaient été issues de tous les groupes politiques, ce qui m'autorisait à intervenir sans stigmatiser les uns ou les autres. J'ai ensuite affirmé que s'il m'arrivait aussi d'éprouver une certaine impatience devant la durée de quelques séances, je prenais d'autant plus volontiers mon mal en patience qu'aucun sujet qui concerne de près ou de loin la commune n'est indigne d'être porté devant notre collègue. Seuls les intérêts privés n'ont pas leur place dans nos débats et tant pis si cela nous coûte parfois de rentrer un peu plus tard que nous l'espérons. Nous devons bien cela à celles et ceux qui nous ont fait confiance pour nous occuper du ménage communal. *(Ndlr : amendement transmis par l'intervenant lors de la séance du Conseil général du 12 décembre 2019.)*

M. Louis Godet (PLR/Vert'libéral). Le Conseil national et le Conseil des Etats ont raté le coche en révisant la Loi sur la chasse et la protection des mammifères et oiseaux sauvages (LChP). Ils n'ont pas amélioré la loi, mais ont au contraire porté un coup fatal à la protection des espèces. Un nouveau principe s'applique désormais aux espèces animales protégées : les individus qui pourraient déranger sont « régulés », c'est-à-dire abattus.

M. Godet se tient à disposition de l'assemblée pour signer le référendum contre la modification de la Loi sur la chasse.

M. Michel Vermot (PLR/Vert'libéral). Plusieurs manifestations se dérouleront prochainement dans nos trois villages. M. Vermot encourage l'assemblée à participer aux manifestations organisées tant par les sociétés locales que par les commerçants de notre commune, afin de soutenir nos commerces locaux et les sociétés locales de nos villages.

La séance est levée à 21h30.

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

Le président : Le secrétaire :

M. Vermot

L. Godet